



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 40 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 20 octobre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer aux États Membres le communiqué de presse ci-joint, diffusé par le Gouvernement guyanien en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) S. R. **Insanally**

**Annexe de la lettre datée du 20 octobre 2000,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La situation au Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, surtout en ce qui concerne les relations israélo-palestiniennes, s'est détériorée au point que la montée des tensions et de la violence, non seulement compromet sévèrement le processus de paix, mais encore crée aussi à présent un risque sérieux d'escalade du conflit.

Comme le Conseil de sécurité l'a fait récemment dans sa résolution 1322 (2000) du 7 octobre 2000, le Gouvernement guyanien déplore l'acte de provocation commis le 28 septembre au Haram Al-Sharif, à Jérusalem, de même que les affrontements violents qui se sont ensuivis en ce lieu et sur l'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967 et qui ont causé la mort de plus de 80 Palestiniens. Ces incidents tragiques devraient faire l'objet d'une enquête approfondie si l'on veut éviter qu'ils ne se reproduisent. Dans ce contexte, nous tenons à encourager toutes les parties intéressées, tant dans la région qu'à l'extérieur, et notamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir la réconciliation des parties israélienne et palestinienne.

Le Gouvernement guyanien considère que les diverses résolutions adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité au sujet de la question de Palestine, de même que les arrangements sur lesquels Israël et la Palestine se sont directement entendus, offrent un cadre largement suffisant pour poursuivre la recherche d'un accord. Nous appelons donc les parties en présence à éviter tout nouvel affrontement et à retourner à la table des négociations en vue de trouver une solution pacifique aux problèmes qui les séparent.

Membre de l'Organisation des Nations Unies et de son Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Guyana ne manquera pas à ce titre de s'employer à faire triompher la cause de la paix et de la justice au Moyen-Orient, afin que tous les peuples de la région puissent vivre à l'intérieur de frontières sûres et qu'il leur soit ainsi permis de jouir pleinement de fruits de la paix et du développement.